

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal  
Séance du 9 mars 2017**

Date de convocation : 2 mars 2017  
Nombre de conseillers en exercice : 12  
Nombre de conseillers présents : 10  
Nombre de conseillers absents excusés : 2  
Nombre de conseillers votants : 11

**L'an deux mille dix-sept le neuf mars, à vingt heures quinze**, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Jocelyne PETIT, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs : PETIT Jocelyne, COLLET Françoise, GUILBERT Christian, CONRARD Amaury, MAZINGUE Éric, GRIMAUT Guillaume, LANDRY Pascale, BRETON Christine PITON Muguette et PETIT Sébastien.

**Etaient absents excusés :**

M. PICHERY Marc, pouvoir à Mme PETIT Jocelyne,  
Mme GOKELAERT Pascaline.

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Mme Pascale LANDRY a été désignée, à l'unanimité, en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (Art. L.2121-15 du CGCT).

**Approbation du compte-rendu de la dernière réunion :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**Compte de Gestion 2016 du service Assainissement.**

Madame le Maire présente le Compte de Gestion du service Assainissement établi par M. le Trésorier de Maintenon pour l'année 2016.

Le Compte de Gestion est en totale concordance avec le Compte Administratif 2016 établi par le Maire.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte de Gestion 2016 du service Assainissement.

**Compte Administratif 2016 du service Assainissement.**

Madame le Maire présente le Compte Administratif du service Assainissement établi pour l'année 2016

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion 2016 établi par le Trésorier de Maintenon.

1°) Exercice 2016

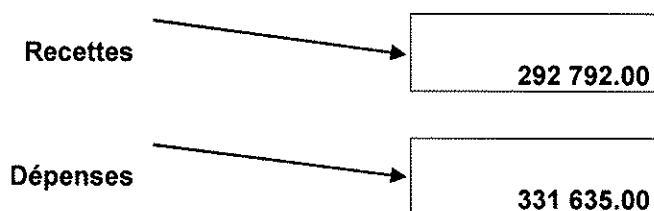
	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	0.00	57 469.82	-57 469.82
Fonctionnement	54 170.12	46 397.99	7 772.13
Total	54 170.12	103 867.81	-49 697.69

2°) Résultat de clôture 2016

	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	789.14		-57 469.82	-56 680.68
Fonctionnement	130 572.29		7 772.13	138 344.42
Total	131 361.43	0.00	-49 697.69	81 663.74

.../...

3°) Restes à réaliser 2016



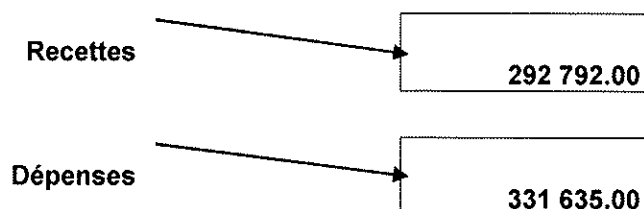
Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Administratif 2016 du service assainissement dont les résultats sont présentés ci-dessus.

**Affectation du résultat 2016 du service Assainissement.**

Vu le résultat de clôture 2016

Investissement : - 56 680,68  
 Fonctionnement : + 138 344,42

Considérant l'état des restes à réaliser :



Il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2016 du service Assainissement comme suit :

(Rec. Fonct.) article 002 : résultat de fonctionnement reporté	<b>42 820.74</b>
(Rec. Inv.) article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	<b>95 523.68</b>
(Dép. Inv.) article 001 : résultat d'investissement reporté	<b>56 680.68</b>

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2016 du service Assainissement tel que proposé.

### **Budget Primitif 2017 du service Assainissement.**

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2017 du service Assainissement incluant l'affectation du résultat 2016, le compte de gestion et le compte administratif 2016 ayant été votés.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2017 du service Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 93 844,74 € en section d'exploitation et à la somme de 1 757 984,68 € en section d'investissement.

### **Compte de Gestion 2016 du service Eau.**

Madame le Maire présente le Compte de Gestion du service Eau établi par M. le Trésorier de Maintenon pour l'année 2016.  
Le Compte de Gestion est en totale concordance avec le Compte Administratif 2016 établi par le Maire.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte de Gestion 2016 du service Eau.

### **Compte Administratif 2016 du service Eau.**

Madame le Maire présente le Compte Administratif du service Eau établi pour l'année 2016

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion 2016 établi par le Trésorier de Maintenon.

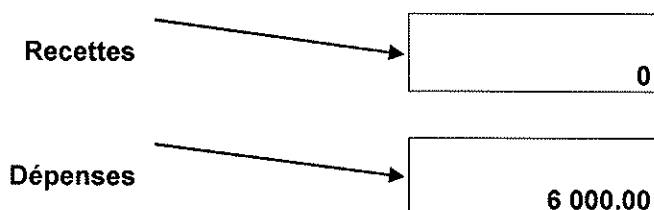
#### **1°) Exercice 2016**

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Solde</b>
<b>Investissement</b>	3 148.00	0.00	<b>3 148.00</b>
<b>Fonctionnement</b>	55 445.46	4 148.00	<b>51 297.46</b>
<b>Total</b>	<b>58 593.46</b>	<b>4 148.00</b>	<b>54 445.46</b>

## 2°) Résultat de clôture 2016

	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
<b>Investissement</b>			3 148.00	<b>3 148.00</b>
<b>Fonctionnement</b>			51 297.46	<b>51 297.46</b>
<b>Total</b>	0.00	0.00	54 445.46	<b>54 445.46</b>

## 3°) Restes à réaliser 2016



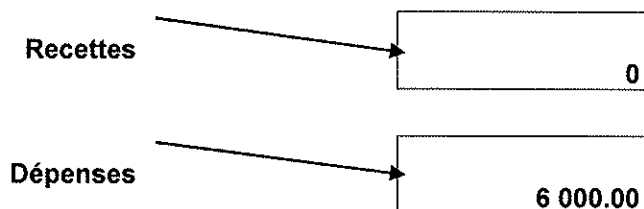
Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Administratif 2016 du service Eau dont les résultats sont présentés ci-dessus.

## Affectation du résultat 2016 du service Eau.

Vu le résultat de clôture 2016

Investissement : + 3 148,00  
Fonctionnement : + 51 297,46

Considérant l'état des restes à réaliser :



Il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2016 du service Eau comme suit :

(R.F.) article 002 : résultat de fonctionnement reporté	<b>48 445.46</b>
(R.I.) article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	<b>2 852.00</b>
(R.I.) article 001 : résultat d'investissement reporté	<b>3 148,00</b>

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2016 du service Eau tel que proposé.

### **Budget Primitif 2017 du service Eau.**

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2017 du service Eau incluant l'affectation du résultat 2016, le compte de gestion et le compte administratif 2016 ayant été votés.

Les crédits inscrits à la section d'investissement sont destinés au financement du remplacement de branchements plomb depuis la canalisation principale jusqu'au compteur existant.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2017 du service Eau qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 55 945,46 € en section d'exploitation et à la somme de 60 945,46 € en section d'investissement.

### **Projet définitif d'aménagement de la rue des Bordes.**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le plan des aménagements ainsi que l'estimation réévaluée des travaux d'aménagement de la rue des Bordes suite à la présentation faite par M. Fauconnier (société DIF) lors de la réunion du Conseil du 2 février et aux observations formulées par l'assemblée.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve ce projet en demandant à ce qu'il soit tenu compte de la limite domaine public / domaine privé à l'angle de la rue du Pont St Georges et de la rue de l'Ormail,
- Autorise Madame le Maire à lancer le marché à procédure adaptée sur ces bases.

### **Refus de transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.**

Madame le Maire expose que les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence « PLU », documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale à compter du 27 mars sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

Le Conseil municipal :

- Vu l'article 136 (II) de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France,

- Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL-BICCL-2016328-0001 du 23 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France par fusion des communautés de communes de la Beauce Alnéloise, du Val de Voise, du Val Drouette, des Terrasses et Vallées de Maintenon et des Quatre Vallées à effet du 15 janvier 2017,
- Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le POS de la Commune d'Ymeray approuvé le 19 mai 2000
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2015-024 en date du 21 mai 2015 prescrivant sa révision et sa transformation en PLU,
- Considérant qu'une communauté de communes issue d'une fusion après la date de publication de la loi 2014-366 du 24 mars 2014, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi, et que si dans le délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.
- Considérant que la Commune d'Ymeray doit se prononcer sur le transfert de la compétence PLU au nouvel EPCI, soit avant le 27 mars 2017,

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

Point ajouté à l'ordre du jour : **Signature de l'acte d'acquisition des terrains Cofiroute.**

Madame la Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour ajouter ce point à l'ordre du jour.

Accord unanime du Conseil Municipal.

Par délibérations 2015-033 en date du 18 juin 2015 et 2015-046 en date du 17 septembre 2015, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir des parcelles proposées par la société Cofiroute et à donner délégation à Madame le Maire pour toutes formalités et signatures liées à ce dossier.

Il est proposé aujourd'hui de compléter ces délibérations en déléguant ce pouvoir à un Clerc de l'étude de Maître COUROUBLE Arnaud, Notaire associé à Romorantin Lanthenay (Loir et Cher) pour la signature de l'acte d'acquisition.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, délègue ce pouvoir de signature à un Clerc de l'étude de Maître COUROUBLE

**Informations.**

- a- Tour de garde des élections Présidentielles et des élections législatives.

Les tableaux de permanences pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai sont complétés ainsi que ceux pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017.

b- Autorisations d'urbanisme :

Décisions intervenues depuis le 2 février 2017

Permis de Construire :

01-2017 : M & Mme LESIEUR/AUDELAN rue de la Barbelette  
Construction d'une maison

Déclarations Préalables :

01-2017 : M. DEVEY Thierry 3 ruelle aux Anes  
Construction d'un garage

02-2017 : M. COURTY Bernard ruelle aux Anes  
Installation d'un abri de jardin

DIA :

06-2017 : parcelle AD 34 19 rue des Closeaux

07-2017 : parcelle AD 519 & 526 1C rue de l'Ormail

08-2017 : parcelles AE 687p 14 rue de l'Ormail

09-2017 : parcelles AC 476 28 rue Charles de Gaulle

10-2017: parcelles AC 439 22 rue Charles de Gaulle

c -Dates de réunions :

Réunions internes (non publique) :

Mercredi 15 mars à 19h00 : commission scolaire

Mardi 21 mars à 18h30 : réunion PLU

Judi 6 avril à 18h00 : commission des finances élargie à l'ensemble du  
Conseil Municipal

Réunion du Conseil Municipal : Mercredi 12 avril à 20h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

Le Maire,

Jocelyne PETIT

